

ANNEXE I

Lot N°...¹

LETTRE DE SOUMISSION²

MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'URAP MANOUBA

OBJET : Appel d'Offres pour conception, acquisition, transport et montage d'une serre pilote Agriponic à Manouba

Monsieur,

Nous, référant à votre Appel d'offres visé en objet et au cahier des charges retiré auprès des services de l'URAP,

Nous soussignés..... (Nom, Prénom, Adresse).....
agissant en qualité de..... (Fonction dans la société)
de la société (raison sociale, nationalité, forme juridique, etc...).....
dont le siège social est situé à ... (adresse complète).....
faisant élection domicile à

Après avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions de l'appel d'offres désigné "Appel d'Offres pour " telles que définies par le cahier des charges et les documents y annexés, auxquelles nous souscrivons totalement sans réserves, et moyennant les prix indiqués sur le tableau de prix prévu au cahier des charges.

Déclarons au nom et pour compte de la société sus-visée en sa qualité de soumissionnaire présenter la soumission annexée à la présente établie conformément aux clauses, conditions et documents définis par le cahier des charges.

Dans ce cadre nous déclarons nous engager, sous peine de rejet de notre offre, à accepter toutes les clauses, conditions et spécifications définies dans le cahier des charges.

En outre, nous nous engageons à respecter sans réserves les clauses suivantes :

1) L'offre de prix de notre soumission qui se présente comme suit :

- Montant total en H.T..... (exprimé en toutes lettres et en chiffres)
- Montant total en H.T.V.A..... (exprimé en toutes lettres et en chiffres)
- Montant unitaire T.V.A.....(exprimé en toutes lettres et en chiffres)
- Montant total en T.T.C.....(exprimé en toutes lettres et en chiffres)

2) Le maintien de notre offre de prix ci-dessus et de la garantie bancaire provisoire de soumission valables pendant une période de cent vingt (120) jours à compter du jour suivant de la date limite de réception des offres techniques fixée par le cahier des charges.

3) L'acceptation de la condition de paiement à 45 jours sans intérêts.

¹ Le soumissionnaire présentera pour chaque lot une lettre de soumission.

² Toute offre ne comportant pas la présente lettre de soumission dans les termes prévus sera purement et simplement rejetée à l'ouverture des plis.

4) La signature, dans le cas où notre soumission est retenue, totalement ou partiellement, du contrat de fourniture à la date proposée par l'URAP dans un délai n'excédant pas trente (30) jours à partir de la date de notification de la décision de choix portant sur notre offre.

5) La remise dans un délai max. de 20 jours à partir de la notification de l'utilisateur, d'une garantie bancaire de bonne exécution d'une valeur de 10 % du montant en TTC du contrat particulier et ce conformément à l'article 21 du CCAP.

6) L'engagement de réalisation du contrat dans les principaux termes suivants :

- Fourniture du matériel objet du contrat conformément aux programmes de commandes et de livraisons arrêtés en fonction des besoins des utilisateurs dans la qualité et les prix convenus.

- Fourniture des pièces de rechange et des prestations de service après-vente dans les meilleurs délais à travers tout le pays.

Nous affirmons, sous peine de nullité de notre offre et, le cas échéant, de résiliation de plein droit du contrat, que nous ne tombons pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

Veillez agréer. Monsieur, nos salutations distinguées.

Fait à le

Le soumissionnaire

(Raison Sociale avec cachet)

Lu et Approuvé

(Nom et Signature)

